



# CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE-ALPES - ANNEE 2020 -

## **1 – ORGANISATION**

---

Ce présent règlement a été approuvé par le Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes. Les championnats de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes sont ouverts aux licenciés titulaires d'une licence FFSA en cours de validité et délivrée par l'intermédiaire d'une Association Sportive de la Ligue.

Ne participent pas aux divers classements, les Pilotes Prioritaires FFSA 2012, dans la même discipline.

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire FFSA sera exclu du Championnat.

## **ARTICLE 2 – CHAMPIONNAT**

---

Les divers championnats sont :

- Championnat des Pilotes de Rallye,
- Trophée des Coéquipiers de Rallye,
- Championnat des Pilotes de Rallyes VHC,
- Trophée des Coéquipiers de Rallyes VHC,
- Championnat de la Montagne,
- Championnat de la Montagne VHC,
- Championnat des Slaloms,
- Championnat Autocross et Fol'Car,
- Championnat des Pilotes Trial 4x4,
- Trophée des Copilotes Trial 4x4,
- Championnat des Commissaires et des Chronométrateurs,
- Championnat des Directeurs de Course et Commissaires Sportif.

Un championnat SSV pourra être ouvert sous réserve de 3 épreuves organisées sur la Ligue. De même, si une discipline comporte moins de 3 épreuves, ou si moins de 3 résultats d'épreuve d'une même discipline ne sont pas transmises à la commission championnat, elle ne figurera pas au championnat.

## **ARTICLE 3 – ÉLIGIBILITÉ**

---

Seules comptent pour les championnats de la Ligue, les épreuves inscrites aux différents calendriers de la FFSA et organisées par une Association Sportive de la Ligue Régionale Rhône-Alpes dans la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020.

Les épreuves sont affectées des coefficients suivants (sans possibilité de cumul des coefficients)

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Rallye et Montagne Championnat de France, y compris VHC | Coefficient 2,0 |
| • Rallye et Montagne Nationaux, y compris VHC             | Coefficient 1,5 |
| • Rallye et Montagne Régionaux, y compris VHC             | Coefficient 1,0 |
| • Circuit Tout Terrain                                    | Coefficient 1,0 |
| • Trial 4x4   | Coefficient 1,0 |
| • Epreuves Régionales Slalom                              | Coefficient 1,0 |

Les trophées des coéquipiers sont affectés des mêmes coefficients que les championnats des pilotes.

#### ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

Les points marqués sont ceux correspondant à la place réelle en tenant compte des licenciés des autres Ligues Régionales et des licenciés des autres ASN.

Tous les points marqués sont cumulables dans un même championnat mais pas d'une discipline à une autre. Par contre, un licencié peut participer à plusieurs championnats.

Il est interdit de regrouper des groupes ou des classes pour l'établissement des classements.

- **Championnat des Rallyes – Trophée des coéquipiers :**

Les points seront attribués selon le tableau ci-dessous :

Groupe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
A partir de 5 partants	5	4	3	2	1
Classe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
De 1 à 2 partants	7,5	6			
A partir de 3 partants ou classé 10 premiers scratch	15	12	9	7	5

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté à l'épreuve.

- **Championnat des Rallyes VHC – Trophée des coéquipiers :**

Les points seront attribués selon le tableau ci-dessous :

Groupe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>
	10	8	6	5	4	3	2	1
Classe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>			
	20	16	12	10	8			

Les voitures du groupe Classic ne marquent pas de points.

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté à l'épreuve.

- **Championnat de la Montagne**

Les points seront attribués selon le tableau ci-dessous :

Groupe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	
A partir de 5 partants	8	6	4	2	1	
Classe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
	16	12	8	6	4	2

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté à l'épreuve.

- **Championnat de la Montagne VHC**

Les points seront attribués selon le tableau ci-dessous :

Groupe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>
A partir de 3 partants	10	8	7	6	5	4	3	2	1
Classe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>			
	20	16	12	10	8	6			

Les voitures du groupe Classic ne marquent pas de points.

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté à l'épreuve.

- **Championnat des Slaloms**

Les points seront attribués selon le tableau ci-dessous :

Groupe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
De 1 à 3 partants	3	2	1		
A partir de 4 partants	6	5	4	3	2

  

Classe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
De 1 à 2 partants	10	5					
A partir de 3 partants	15	10	7	5	3	2	1

Les voitures des groupes Loisir, Classic et Fol'Car ne marquent pas de points.

- **Championnat des Pilotes Trial 4x4 – Trophée des Copilotes Trial 4x4 – Championnat Autocross et Fol'Car**

Les points seront attribués selon le tableau ci-dessous :

Moins de 15 concurrents :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>
7,5	6	5	4	3	2	1	0,5

Entre 16 et 24 concurrents :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>
10	8,5	7	6	5	4	3	2	1,5	1	0,5

Entre 25 et 35 concurrents :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>
14	11	9	7,5	6,5	5,5	4,5	3	2,5	2	1,5	1	0,5

Plus de 35 concurrents :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>
30	27	25	23	21	19,5	18	16,5	15	13,5	12	11	10
14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	21 <sup>ème</sup>	22 <sup>ème</sup>	23 <sup>ème</sup>	24 <sup>ème</sup>	25 <sup>ème</sup>	
9	8	7	6	5	4	3	2,5	2	1,5	1	0,5	

- **Championnat des Commissaires et Chronométrateurs**

Le championnat est ouvert aux Commissaires Stagiaires, Commissaires B et C, Commissaires A Chef de Poste, Chronométrateurs C.

Le classement sera établi selon le nombre de participation à raison d'un point par jour effectif de présence sur l'épreuve (dans la limite du nombre de jours de l'épreuve).

En rallye, un bonus d'un demi-point sera obtenu par jour en poste inter (les postes DES, AES et point stop n'étant pas considérés comme des postes inter).

Les voitures d'encadrement partant avant la tricolore ne seront pas prise en compte pour le championnat.

Un bonus d'un point sera obtenu en cas de participation aux contrôles des reconnaissances par épreuve, quel que soit le nombre de jours de présence aux dites reconnaissances.

Le licencié marquera des points en fonction de sa mission pendant l'épreuve, et non en fonction de sa licence principale.

Le premier du challenge de l'année précédente se verra attribuer un handicap de -10 points.

Le deuxième du challenge de l'année précédente se verra attribuer un handicap de -8 points.

Le troisième du challenge de l'année précédente se verra attribuer un handicap de -6 points.

- **Championnat des Commissaires Sportifs et Directeurs de Course**

Le classement sera établi selon le nombre de participation à raison d'un point par jour effectif de présence sur l'épreuve (dans la limite du nombre de jours de l'épreuve).

Les voitures d'encadrement partant avant la tricolore ne seront pas prise en compte pour le championnat.

Le licencié marquera des points en fonction de sa mission pendant de l'épreuve, et non en fonction de sa licence principale.

Le premier du challenge de l'année précédente se verra attribuer un handicap de -7 points.

Le deuxième du challenge de l'année précédente se verra attribuer un handicap de -6 points.

Le troisième du challenge de l'année précédente se verra attribuer un handicap de -5 points.

En cas d'un ex-æquo dans chaque discipline le nombre de participation sera prépondérant.

Ensuite les éventuels ex-æquo « pratiquants » seront départagés par leur nombre de 1<sup>ère</sup> place de classe, puis de 2<sup>ème</sup> place de classe, etc.....puis groupe.

## ARTICLE 5 - RESULTATS

Les Associations Sportives organisatrices adresseront au responsable des classements **DANS LES 15 JOURS** suivant l'épreuve :

- Un décompte des points marqués par les licenciés Pilote de la Ligue suivant le calcul ci-dessus et indiquant le nom, prénom complet, le numéro de licence avec le code de l'ASA et le nombre de points.
- Dans le cas d'épreuve avec Coéquipiers, les mêmes renseignements sont nécessaires pour le trophée des coéquipiers.
- La liste des Commissaires (Commissaires Stagiaires, Commissaires B et C, Commissaires A Chef de Poste, Chronométreurs C), des Commissaires Sportifs et des Directeurs de Course ayant participé à chaque épreuve, ventilée par jour d'activité et par catégorie.

Responsable des classements : Emilie TRAMONT  
E-mail : emilie.tramont@gmail.com  
Tél : 06 10 01 39 66

Les classements seront ainsi tenus à jour et diffusés sur : [www.rhone-alpes-auto.com](http://www.rhone-alpes-auto.com)

Ces classements sont OFFICIEUX et deviendront définitifs après vérification et agrément par la commission du championnat.

Si 15 jours après l'épreuve, ces obligations ne sont pas remplies ainsi que le versement de la redevance, l'Association Sportive organisatrice sera sanctionnée SANS PREAVIS d'une amende de 200 Euros.

Dans le cas où le retard serait supérieur à un mois, les sanctions seront le refus d'inscription au calendrier de l'année suivante de l'épreuve en cause et l'application des pénalités prévues au règlement intérieur de la FFSA

## ARTICLE 6 – PRIX

**Championnat des Pilotes de Rallyes** : 12 classés, 1 coupe par classé et une dotation totale de 5050€.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>
1000€	850€	750€	600€	500€	400€	300€	200€	150€	100€	100€	100€

**Trophée des Copilotes de Rallyes** : 6 classés, 1 coupe par classé et une dotation totale de 1600€.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
500€	400€	300€	200€	100€	100€

**Championnat des Copilotes de Rallyes VHC** : 5 classés, 1 coupe par classé et une dotation totale de 1000€.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
300€	250€	200€	150€	100€

**Trophée des Copilotes de Rallyes VHC** : 3 classés, 1 coupe par classé et une dotation totale de 375€.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
150€	125€	100€

**Championnat de la Montagne** : 10 classés, 1 coupe par classé et une dotation totale de 2600€.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
700€	500€	400€	300€	200€	100€	100€	100€	100€	100€

**Championnat de la Montagne VHC** : 3 classés, 1 coupe par classé et une dotation totale de 375€.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
150€	125€	100€

**Championnat des Slaloms** : 5 classés, 1 coupe par classé et une dotation totale de 1250€.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
400€	300€	200€	150€	100€	100€

**Championnat des Pilotes Trial 4x4** : 3 classés, 1 coupe par classé.

**Trophée des Coéquipiers Trial 4x4** : 3 classés, 1 coupe par classé.

**Championnat Auto-Cross et Fol'Car** : 3 classés, 1 coupe par classé.

**Championnat des Commissaires de route et des chronométrateurs** : 20 classés, 1 coupe par classé et une dotation totale de 2700€.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>
300€	275€	250€	225€	200€	175€	150€	125€	100€	100€	100€	100€
13 <sup>ème</sup>	14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>				
75€	75€	75€	75€	75€	75€	75€	75€				

**Championnat des Commissaires Sportifs et des Directeurs de course** : 5 classés, 1 coupe par classé.

**Prix « 1<sup>ère</sup> licence C »** : un prix de 55 € et une coupe attribué au meilleur primo-licencié C

**Trophée de la Championne de la Ligue** : une coupe attribuée à la pilote féminine ayant obtenu le plus grand nombre de points toutes disciplines confondues.

Sur proposition du bureau, le Comité Directeur pourra attribuer une distinction honorifique à un officiel ou une personnalité particulièrement méritante vis-à-vis du Sport Automobile, licenciée ou non. Pour conserver toute sa valeur, cette distinction doit rester exceptionnelle.

Le Comité Directeur pourra attribuer des distinctions spéciales pour les licenciés ayant obtenu un titre national ou ayant été particulièrement représentatifs dans le courant de l'année. Les ASA peuvent faire des propositions jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

#### **ARTICLE 7 – REMISE DES PRIX**

Les prix et coupes seront remis aux vainqueurs au cours de la Remise des Prix de la Ligue sur invitation. Tout licencié primé qui n'assisterait pas à la remise des prix verrait ses récompenses acquises à la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes (sauf cas de force majeure).

#### **ARTICLE 8 – PARTICIPATION DES ASA**

Le montant des prix de ces championnats est obtenu en partie par le versement des Associations Sportives en fonction du nombre de partants dans chaque épreuve (2€ par partant, quelle que soit la Ligue d'appartenance). Ces prix sont susceptibles d'être modifiés selon le nombre d'épreuves organisées dans l'année.

#### **ARTICLE 9 – LITIGES**

Le bureau de la Ligue Régionale Rhône-Alpes du Sport Automobile est seul qualifié pour résoudre les litiges qui pourraient résulter de l'application ou de l'interprétation du présent règlement.

Toute réclamation ne pourra se faire que par lettre recommandée adressée à la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes au plus tard le 20 décembre de l'année en cours. (Publication des classements au plus tard le 7 décembre).